

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation d'exploiter de l'établissement industriel COVEPA-MICHELS à Montierchaume

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Projets soumis à examen au cas par cas Catégorie 1.a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	L'établissement COVEPA est une ICPE classée sous le régime de l'autorisation pour les rubriques 2445-1 (transformation du papier, carton avec une capacité de production > 20 t/jour) et 2450-2-a (vernissage par impression OFFSET > 200 kg/jour). L'établissement ne dispose pas à ce jour d'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais de 2 récépissés de déclaration (anciennes rubriques 81bis, 223, 238-3 et 183-ter). L'établissement n'est pas classé IED. L'établissement n'est pas classé SEVESO (seuils quantitatifs SEVESO non atteints et règle de cumul < 1).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Sté COVEPA-MICHELS exploite, en ZI La Malterie sur la Commune de MONTIERCHAUME (Indre), un site spécialisé dans la conception et la production de boîtes pliantes en carton imprimé, pour le conditionnement de produits de grande consommation (agro-alimentaire notamment).

Le site d'exploitation occupe un terrain de 3 hectares (parcelle cadastrale 224 de la section AA) avec un grand bâtiment principal de 12 150 m² et 3 hangars extérieurs. Le site est classé en zone 2NA du P.O.S. de Montierchaume.

La société COVEPA est implantée sur le site de Montierchaume depuis 1981.

Le voisinage du site est essentiellement caractérisé par des entreprises industrielles (au Nord, Est et Ouest), des parcelles agricoles et quelques maisons d'habitation isolées (au Sud, Sud-Ouest et Sud-Est).

Des travaux de démolition (annexe) et d'extension du bâtiment sont envisagés en deux zones (569 m² côté Sud-Ouest pour la zone atelier permettant l'installation d'une machine d'impression ; 93 m² côté Sud-Est pour la zone maintenance).

Il n'est prévu aucune extension foncière ou autres aménagements extérieurs dans le cadre de la présente demande d'autorisation.

4.2 Objectifs du projet

L'établissement COVEPA-MICHELS souhaite déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article R. 512-33 du code de l'environnement intégrant :

- les modifications des conditions d'exploitation du site impliquant le classement des rubriques 2445 et 2450 en autorisation,
- l'actualisation des données liées à l'activité existante,
- les évolutions réglementaires vis-à-vis de la législation des installations classées.

Les capacités de production envisagées pour l'établissement COVEPA-MICHELS sont :

- 75 t /jour concernant la rubrique 2445-1 (transformation de cartons),
- 240 kg/jour concernant la rubrique 2450-A (vernissage par impression OFFSET) avec une quantité de vernis consommée de 480 kg/jour contenant moins de 10 % de solvants.

Le projet COVEPA-MICHELS constitue une extension à la fois des capacités de production pour la rubrique 2450 et une nouvelle activité permanente (transformation de papiers, cartons - rubrique 2445).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Des travaux de démolition sont à prévoir concernant une annexe créée sur le pignon Sud-Ouest et le déplacement d'équipements liés au process de fabrication (chopperline) situés à l'extérieur contre la façade Sud-Est de l'atelier. Des travaux sont à prévoir pour l'extension du bâtiment en deux zones (569 m² côté Sud-Ouest pour la zone atelier et 93 m² côté Sud-Est pour la zone maintenance).

Pour assurer une bonne intégration dans le paysage, ces extensions reprennent la volumétrie et les couleurs de finitions du bâtiment existant.

Côté atelier, il s'agit d'un volume d'une hauteur légèrement inférieure à l'atelier actuel avec toiture à 2 pans, une pente de 10 % complété d'une coursive de 3,30 m de largeur le long de l'atelier.

L'extension de la zone maintenance consiste à prolonger de 4 m un volume rectangulaire en reprenant la modénature de la façade existante.

La toiture sera en bac acier de couleur gris clair et comportera des exutoires de désenfumage ainsi que des bandes d'éclairage naturel.

Il n'est prévu aucune extension foncière ou autres aménagements extérieurs dans le cadre de la présente demande d'autorisation d'exploiter.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La fabrication des emballages imprimés en carton compact comprend 5 étapes principales : le pré-presse, la découpe du carton en feuilles, l'impression, la découpe des feuilles et le parachèvement. Les principaux équipements de process sont des machines mécaniques de mise en forme d'emballage (découpeuses des bobines de carton, presses, plieuses), des imprimantes Offset et des machines de collage. Le site COVEPA dispose :

- d'une alimentation au gaz de ville (chauffage des bâtiments via des radiateurs et aérothermes),
- d'une alimentation en eau de ville pour les besoins sanitaires et domestiques et pour le mouillage OFFSET.

L'établissement COVEPA n'utilise pas d'eau souterraine.

Le dispositif d'assainissement du site est séparatif (eaux usées sanitaires/domestiques EU et eaux pluviales EP). Les eaux usées sanitaires et domestiques (EU) sont rejetées vers le réseau communal pour subir un traitement à la station d'épuration.

Les eaux des machines d'impression OFFSET sont traitées par osmose inverse puis sont évacuées dans le réseau EP du site. Les eaux de nettoyage des machines d'impression OFFSET sont pompées et collectées dans des contenants pour un traitement en centre autorisé.

Les eaux pluviales de toitures/voiries du site sont collectées dans le réseau d'assainissement EP du site et évacuées vers le réseau d'assainissement public.

Les rejets atmosphériques concernent :

- l'air chaud chargé en solvant provenant des 2 machines d'impression OFFSET (rejet canalisé - 1 point de rejet),
- les fumées des 2 tables de soudure (aspirations et rejets canalisés - tourelles d'extraction).

Les principaux déchets générés par l'activité sont les déchets de fabrication (chutes de cartons/papier) qui sont mis en balle (compacteur) en vue d'un recyclage externe et les déchets dangereux issus indirectement du process (déchets de colles, vernis, encres d'impression, huiles).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale dans le cadre de la procédure des ICPE.

Le projet prévoit la démolition d'une annexe du bâtiment et l'extension du bâtiment en deux zones nécessitant le dépôt d'un permis de construire.

Il n'est prévu aucune extension foncière ou aménagements extérieurs.

Il ne sera pas créé d'ouvrages de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du site d'exploitation	3 ha
Surface bâtie (grand bâtiment production/stockage/administratif, hangars extérieurs)	12280 m ² (+ 662 m ² pour extension - 19 m ² pour démolition) soit 12923 m ²
Surfaces extérieures imperméabilisées (voiries, parkings)	4 400 m ²
Surfaces extérieures non imperméabilisées (espaces verts)	13 300 m ²
Hauteur max des ateliers de production/stockage	7 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone Industrielle La Malterie
36130 MONTIERCHAUME

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6° 8 4' 6 8 " 62 Lat. 0 1° 7 4' 2 9 " 32

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type I les plus proches : Prairies et pelouses de l'aéroport de Chateauroux (n° 240031645) à 900 m au Nord-Ouest du site ; Prairies humides du Montet et de Mousseaux (n° 240030147) à 2,5 km au Sud-Ouest du site. ZNIEFF type II les plus proches : Prairies de la vallée de l'Indre dans l'agglomération castelroussine (n° 240031233) située à 2,5 km au Sud-Ouest du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRI Vallée de l'Indre : approuvé le 9 mai 2016 (le site d'exploitation n'est pas concerné par ce PPRI au même titre que la commune de Montierchaume). PPRT : Non
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site industriel n'est pas référencé dans BASOL (Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif). Le site industriel est référencé dans BASIAS (inventaire historique des sites industriels et activités de service en activité ou non pouvant avoir occasionné une pollution des sols) : fiche CEN3601052 (stockage 12 m3 d'hydrocarbures type carburant). L'exploitant affirme que ce stockage n'a jamais existé depuis le début de l'activité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage AEP n'est recensé sur la commune de Montierchaume. Les captages AEP les plus proches du site COVEPA sont les suivants : - commune de Déols : 05448X0023 (Le Montet) à 2,4 km au SO ; 05448X0024 (Chambon) à 2,3 km au SO ; 05448X0008 (aérodrome 707) à 2,5 km au NO - commune de Coings : 05444X0053 (Les Fontaines) à 5,1 km au NO
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit le plus proche de la société : - Cours de l'Indre, Château Raoul et leurs abords localisé à un peu plus de 5 km au Sud-Est sur le territoire communal de Châteauroux.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 le plus proche : Vallée de l'Indre à 2,5 km au Sud-Ouest (FR2400537 - Directive Habitats - ZSC). Voir carte de localisation en annexe du document.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé dans un rayon de 5 km autour du site COVEPA.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune alimentation en eau de forage pour les besoins de l'entreprise.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La société COVEPA n'utilise pas la ressource en eau souterraine.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 le plus proche : Vallée de l'Indre à 2,5 km au Nord-Ouest (FR2400537-Direct.Habitats - ZSC). Voir carte de localisation en annexe du document.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	risque inondation : non concerné risque sismique : zone de sismicité 2 (faible). risque foudre : faible (densité de foudroiement $N_g < 1,5$ impact de foudre au sol par an et par km^2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic de l'établissement COVEPA est uniquement routier avec : - les camions de transport de matières premières, produits finis, déchets, - les véhicules légers (personnel entreprise, visiteurs). Le site est à l'origine d'un trafic moyen journalier avoisinant 11 poids lourds et 110 véhicules légers par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mesures d'exposition aux bruits en mars 2015 pour établir une cartographie sonore à l'intérieur des ateliers de production (niveaux sonores les plus élevés aux postes de conducteur et margueur de la KB105 (impression) et conducteur SP102 CER (découpe)). Campagne de mesures de bruit en oct. 2019 pour caractériser les niveaux sonores en limite de propriété du site (respect des valeurs limites admissibles et des émergences ; absence de tonalité marquée). Le rapport est joint en annexe.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité COVEPA n'est pas émettrice d'odeurs susceptibles de générer des nuisances olfactives dans son environnement.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux envisagés. Pas de vibrations lors de l'exploitation normale du site (les machines de process sont toutes fixées solidement au sol).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses se limitent uniquement aux éclairages extérieurs du site et des bâtiments lorsque cela est nécessaire. Il n'y a pas d'émissions lumineuses générées par l'outil de production COVEPA.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Machines d'impression : air chaud chargé en solvant (1 rejet canalisé) 2 tables de soudure : fumées (aspirations et rejets canalisés) Chariots de manutention et véhicules (voitures et camions) : gaz d'échappement
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées sanitaires et domestiques sont collectées dans le réseau public des eaux usées pour un traitement à la station d'épuration communale. Les eaux des machines d'impression OFFSET sont traitées par osmose inverse puis sont évacuées dans le réseau d'eaux pluviales du site. Les eaux de nettoyage des machines d'impression OFFSET sont pompées et collectées dans des contenants pour un traitement en centre autorisé. Les eaux pluviales de toitures/voiries sont collectées dans le réseau séparatif EP du site et évacuées vers le réseau d'assainissement public dédié.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées sanitaires/domestiques provenant des sanitaires, lavabos, douches Eaux usées industrielles : eaux des machines d'impression OFFSET + eaux de nettoyage des machines d'impression OFFSET Eaux pluviales de toitures et de voiries
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets dangereux : déchets liquides inflammables (colles, vernis et encres) Déchets non dangereux : déchets de fabrication (chutes de cartons/papier) qui sont mis en balle par compactage (recyclage externe) ; palettes bois usagées (valorisation énergétique externe) ; déchets de bureaux (services communaux) ; déchets verts (prestataire extérieur)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les autres établissements de la zone concernent des activités industrielles non classées SEVESO (BALSAN, AEB Location, Coutant Transports, Fenwick, LISI Aérospace, plateforme logistique La Halle, BARILLA, CC2 logistique et Advéo France). Ces établissements industriels n'ont fait l'objet d'aucune demande d'examen au cas par cas en vue de projets et ne présentent pas d'impacts majeurs sur l'environnement susceptibles d'être cumulées avec la société COVEPA. L'impact prépondérant pour l'ensemble de la zone reste le trafic routier généré par ces établissements.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le dispositif d'assainissement du site est séparatif (eaux usées sanitaires/domestiques et eaux pluviales).

Les eaux des machines d'impression OFFSET sont traitées par osmose inverse puis sont évacuées dans le réseau d'eaux pluviales du site. Un arrêté d'autorisation de déversement sera établi entre l'industriel et l'exploitant du réseau public autorisant le déversement de ces eaux traitées dans le réseau d'assainissement public des eaux usées.

Les eaux de nettoyage des machines d'impression OFFSET sont pompées et collectées dans des contenants pour un traitement en centre autorisé.

Les eaux pluviales sont collectées dans le réseau séparatif EP du site et évacuées dans le réseau d'assainissement public des eaux pluviales.

Les sources de bruit continues propres à l'activité sont essentiellement liées au fonctionnement des machines de production à l'intérieur du bâtiment, des compacteurs de chutes de cartons/papiers mais également des engins de manutention. Une campagne de mesures en environnement extérieur a été réalisée en oct. 2019 indiquant que les valeurs limites admissibles et les émergences sont conformes aux critères de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 (pas de tonalité marquée). Le rapport est joint en annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'une régularisation administrative du site au regard de la législation des ICPE compte tenu :

- des évolutions réglementaires de la législation des ICPE,

- de la situation administrative ICPE du site (2 récépissés de déclaration) non régularisée à ce jour.

Hormis une augmentation des capacités de production et les travaux concernant l'extension projetée du bâtiment, les enjeux environnementaux imputables à l'activité COVEPA sont mineurs en l'absence de prélèvements/rejets dans le milieu eaux souterraines, de zones naturelles protégées (ZNIEFF, NATURA 2000) ou d'extension foncière.

Dans ce contexte, ce projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte de localisation du site NATURA 2000 Rapport Mesures de bruit octobre 2019 (APAVE)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **MONTIERCHAUME**

le, **27/01/2021**

Signature

